

- ▶ Bilan des thèses soutenues en 2011
- ▶ Profil des qualifiés au CNU en 2011 (section 04)
- ▶ Bilan des recrutements au CNRS (section 40) en 2011
- ▶ Conditions de travail et de possibilité des doctorats et des doctorants
- ▶ Recommandations à propos du parcours doctoral en science politique

11^{ème} Salon des thèses en science politique

Le 10 février 2012, l'Association Française de Science Politique, en collaboration avec l'AECSP (Association des Enseignants Chercheurs en Science Politique) et l'ANCMSP (Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique), organisait à la 11^{ème} édition du Salon des thèses en science politique, accueillie à Paris par Sciences Po.

Le 10 février 2012 s'est tenu le 11^e salon des thèses dans les locaux du CERI, 56 rue Jacob à Paris. La journée débute à 9:00 par une première séance sous la direction d'Hélène Michel, représentante de l'Association des enseignants et chercheurs en science politique (AECSP).

Jean-Marie Donégani prend la parole en tant que directeur des études doctorales en science politique de l'Ecole Doctorale de Sciences Po Paris.

Pour lui, cette journée a pour intérêt, à l'égard de ceux qui viennent de soutenir une thèse, de trouver quelque assistance, quelque soutien, quelque rencontre. Après la solitude de la thèse, il peut être profitable de renouer avec des réseaux scientifiques, de retrouver des forums de discussion sur la science politique. Les issues après la thèse existent, et aussi hors du monde académique. L'intérêt de cette journée est de prendre connaissance des travaux de chacun et des débouchés professionnels non universitaires. La science politique ne mène pas qu'à la reproduction de la science politique.

Hélène Michel présente rapidement l'AECSP et précise que cette association publie trois fois par an un bulletin, Palaestra. L'appel à cotisations pour 2012 est lancé.

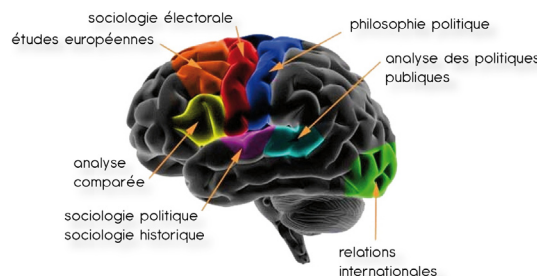
À 9h15, Yves Déloye, en qualité de secrétaire général de l'AFSP présente le bilan des thèses soutenues en 2011. Ce moment d'introspection collective est l'occasion de revenir sur les évolutions de la discipline au prisme des travaux récemment soutenus. L'exercice a toutefois ses limites. Les statistiques ne sont pas réalisées à partir des données (confidentielles) du CNU mais à partir des informations collectées par l'AFSP. Il est possible que sur certaines variables les proportions ne soient pas précisément les mêmes. L'AFSP tâche d'objectiver autant que possible le calendrier des soutenances. L'information n'est pas toujours fournie par les écoles doctorales. Grâce notamment à la mailing-list de l'ANCMSP, les données ont pu être consolidées.

96 soutenances de thèses ont été identifiées pour 2011, soit les deux tiers des dossiers présentés au CNU (le CNU reçoit des thèses d'autres disciplines). L'année 2011, et surtout en décembre, a été dense en soutenances. La durée moyenne des thèses tend à être diminuée. La pratique des statistiques encourage les laboratoires à retirer des listes les thèses de plus de six ans. Que

faire des étudiants sans inscription ? Ils n'ont plus d'endroit où soutenir mais peuvent être suivis de façon indirecte.

La morphologie des soutenances **Bilan des thèses soutenues en 2011** de science politique indique une parité parfaite entre hommes et femmes. Le mouvement traduit une féminisation des docteurs. On constate également un surtaux de qualification des femmes au CNU. C'est la suite logique de la féminisation de l'attribution des allocations doctorales quelques années auparavant.

Les deux premiers foyers de production de thèses sont Sciences



Organisé en partenariat avec



SciencesPo.

Po Paris et l'université Paris I. La plupart des thèses en région se tiennent dans des Instituts d'études politiques. Deux institutions à elles seules font soutenir la moitié des thèses en région : Sciences Po Bordeaux et Sciences Po Grenoble. On a bien l'image d'une discipline nationalisée, mais fortement polarisée (60% à Paris, 40% en région). La moyenne du nombre des membres de jury se situe autour de cinq à six. Les jurys s'internationalisent sensiblement avec la présence de plus en plus récurrente d'au moins un collègue venant de l'étranger. Les thèses de science politique donnent à voir un certain état de la discipline. La répartition a été établie d'après les résumés de thèse. Yves Déloye souligne l'hétérogénéité de ces résumés, lorsqu'ils existent, et qu'ils gagneraient à être davantage formatés. Un quart des thèses portent sur un pays non européen (aires culturelles). L'analyse des politiques publiques, domaine traditionnel de la science politique, tient pour un cinquième des travaux. Suivent la sociologie des mouvements sociaux contestataires puis les relations internationales ainsi que les questions européennes. La théorie politique et la sociologie historique sont en recul. La sociologie électorale et la communication politique ferment le ban. Parmi les thèmes les plus traités, retenons la sociologie politique et sociologie religieuse, la construction et reconstruction de l'État dans les pays non européens, la violence politique et politiques de la rébellion (principalement en Afrique), les études de genre et enfin la représentation politique.

La parole est donnée à la salle.

Après une pause, les travaux reprennent avec la présentation du profil des qualifiés au CNU (Section 04) en 2011 par Olivier Nay, président de la Section 04. Celui-ci invite l'assistance à consulter le site du CNU, qui est sur le point d'être entièrement refondu (www.cpcnu.fr). Sans rien dévoiler sur l'avancement de la campagne en cours, cet exposé est l'occasion d'aborder les règles en vigueur pour la qualification pour l'année 2012. Cette année, 356 dossiers ont été déposés (candidatures effectives de 15% inférieures, soit 320 candidatures effectives pour 2012, ce qui est au niveau le plus élevé depuis 2001). La section 04 a été renouvelée à 90% cette année.

Le président de la section 04 du CNU nous invite à réfléchir aux modalités et aux principes de sélection des candidats. La revue de la campagne 2011 doit être regardée au-delà des indicateurs statistiques.

Le CNU, à la différence de la section 40 du CNRS ne recrute pas, mais qualifie seulement. Le CNU évalue les candidatures lors d'une session unique, par un examen préalable (conditions de recevabilité légales, en plus des critères propres à la section 04 afin d'éviter la pléthore de candidatures hors champ). Les rapporteurs sont désignés en fonction de leur spécialité, lorsque cela est possible. Il n'y a pas toujours concordance parfaite entre les spécialités des rapporteurs et des candidats. Les deux rapporteurs sont nécessairement un Professeur des Universités et un Maître de Conférences. Chacun d'entre eux établit un rapport écrit approfondi sur les candidatures. Chaque dossier est soumis à une délibération collective, à la suite de quoi on procède à un vote individuel sur chaque dossier. Ce vote est effectué à main levée en cas de convergence entre deux rapporteurs, à bulletin secret lorsque ceux-ci divergent (11% des cas). Olivier Nay rappelle

que la qualification n'est pas un concours. La section se déclare sur des aptitudes individuelles à exercer le métier d'enseignant chercheur.

Deux types de critères entrent en ligne de compte dans la qualification d'un candidat. Sont d'abord évalués des éléments scientifiques. La thèse est le point central d'analyse. Viennent ensuite la publication dans des revues ou des ouvrages collectifs. La deuxième série de critères a trait à la professionnalisation : le degré d'inscription dans le champ de la recherche, les efforts réalisés pour s'insérer dans le cadre de la recherche et de l'enseignement. Ce sont autant d'indices qui prédisposent à l'entrée dans la carrière. Il importe de souligner les particularités de la réalisation de la thèse (par exemple une localisation qui empêche de faire cours en France, l'obtention ou non d'une allocation doctorale).

Féminisation des qualifiés.

Taux de qualification de 39,4%.

L'analyse des inscriptions et des candidatures à la qualification en science politique entre 2001 et 2011 fait apparaître une déperdition entre l'inscription sur Galaxie et l'envoi des dossiers papier. On observe un « pic » de soutenances en 2009, suite aux pressions de l'AERES pour que les soutenances aient lieu, d'où petite dépression en 2010. On compte 256 candidats à la qualification en 2011 et 316 en 2012.

Le taux de qualification en 2011 est de 39,4%. Ce chiffre est plus élevé que précédemment. Le taux de qualification varie énormément d'une section à l'autre : cela peut atteindre 60% ou même 80% en cas de pénurie de candidats, ou à l'inverse 18%. Les thèses hors champ font chuter le taux de qualification de la section 04.

En 2011, 256 docteurs ont été candidats effectifs, 98 d'entre eux ont été qualifiés.

Que révèlent les statistiques ?

La variable du genre traduit une féminisation des qualifiés. Ce qui confirme la remarque formulée précédemment par Yves Déloye. 60% des candidats sont des hommes, mais c'est une majorité de femmes qui est qualifiée. Les écarts sont substantiels mais non systématiques : 21 points en 2008, 18 points en 2011. La moyenne depuis 2004 est de 32% de qualifications pour les hommes, 41% de qualifications pour les femmes.

Le financement est un critère discriminant en ce qui concerne la réalisation des thèses. Les thèses non financées ont un taux de réussite extrêmement faible (conditions matérielles, allocataires mieux inscrits dans le système universitaire, présence dans les laboratoires). Les allocataires CIFRE sont proches du taux moyen avec 39% de qualifiés.

La discipline de la thèse influe notablement sur la qualification. 54% des candidats sont issus d'autres disciplines de la science politique. On dénote une intense concurrence dans la course à la qualification. Deux tiers des qualifiés ont une thèse de science politique. Dans le dernier tiers se distribuent les autres disciplines (sociologie pour 23%, 4% philosophie, 5% histoire, 1% économie, 1% anthropologie...).

Quelle est l'influence de la sous-discipline de la science politique sur la qualification ? On peut classer ces spécialités par ordre décroissant de probabilité : relations internationales, politiques publiques, histoire des idées, analyse comparée et aires culturelles, études européennes, sociologie politique. L'établissement de soutenance conditionne significativement la qualification. Les Instituts d'études politiques ont des

Profil des qualifiés CNU (section 04) en 2011

taux de qualification plus élevés que les Universités. Les taux de réussite sont liés à la discipline de la thèse (ex. 100% des docteurs de Sciences Po Paris sont des politistes ; en revanche les profils sont beaucoup plus

L'établissement de soutenance conditionne significativement la qualification.

diversifiés en ce qui concerne les docteurs issus des universités). La proportion des candidats d'IEP progresse, en défaveur des universités, idem pour les établissements étrangers. 60,6 % de qualifiés viennent de Sciences Po Paris, 76% des autres IEP.

La durée de la thèse n'est pas un critère discriminant entre candidats et qualifiés. On note cependant un allongement moyen de la durée des thèses des candidats comme des qualifiés (la moyenne se situe autour de 6,5 ans).

Une internationalisation des candidatures est à mentionner. 13,3% des candidats viennent de l'étranger, dont : 65% issus de l'UE, 35% d'autres

Age moyen à la qualification ?

32,9 ans.

pays. 80% des docteurs étrangers sont formés dans un établissement français. Leur taux de qualification est légèrement inférieur (35,3%) mais avec une distinction importante entre candidats UE et hors UE.

La variable de l'âge (les candidats ont en moyenne 34,6 ans, les qualifiés 32,9 ans) comme celle de l'origine géographique n'ont pas d'impact sur la qualification.

La parole est donnée à la salle.

Patrick Michel, président de la section 40 du Comité national du CNRS prend la parole pour exposer le bilan des recrutements au CNRS (section 40) en 2011.

Beaucoup de points sont convergents entre les profils des candidats CNU présentés par Olivier Nay et les profils des candidats CNRS. Les effectifs sont plus ou moins les mêmes. Patrick Michel rappelle les grands principes de fonctionnement d'une section du CNRS. Il s'agit d'un organisme totalement indépendant, constitué auprès du CNRS, mais sans tutelle. Le CNRS compte 40 sections disciplinaires et 5 sections transdisciplinaires. La section 40 est composée de politistes ainsi que de sociologues du travail et des organisations. La mission d'une section est d'évaluer les chercheurs et les unités qui dépendent du CNRS. Avec l'AERES, la section n'évalue plus les unités mais donne des avis de pertinence. Son rôle est celui d'une aide à la décision scientifique. Ses membres rédigent un rapport de conjoncture sur l'état des lieux des disciplines concernées et d'éventuelles propositions pour la définition d'un ajustement des politiques scientifiques.

Bilan des recrutements au CNRS (section 40) en 2011

Une fois par an les sections sont constituées en jury d'admissibilité de recrutement CNRS. Un accent sera mis dans cette présentation sur les concours de chargés de recherche (CR). L'accès au grade de directeur de recherche (DR) est davantage vécu comme une promotion que comme un concours.

Pour 2012, le concours lancé par le CNRS accueille 200 candidats pour les chargés de recherche 2e classe (CR2), et 120 pour les chargés de recherche 1ère classe (70 pour 40-03 et 50 pour 40-02). Cette année marque également l'introduc-

tion d'une nouvelle procédure attendue depuis des années. Elle a été annoncée sans préalable quelques jours après le dépôt des candidatures. Il s'agit de la présélection sur dossier des candidats. Les dossiers sont alors répartis entre les rapporteurs. En réunion plénière, la pré-admissibilité des candidats est décidée. Cette décision met en difficultés les sections du CNRS qui ont du réagir dans l'urgence. La plupart des sections en SHS ont fait le même choix que la section 40. Les termes du décret ne sont pas discutés (ils ont force de loi), quand bien même on ne présélectionnerait pas. Un délai de dix jours pour faire la présélection n'est tenable pour aucune équipe. La phase de présélection est par conséquent organisée sur une base minimale en retenant quatre critères objectifs : présence de la thèse dans le dossier, présence du projet de recherche dans le dossier, inscription du projet dans les thématiques de la section, niveau de publication non disqualifiant pour la suite de la candidature (c'est-à-dire un article dans une revue à comité de lecture). De cette manière, 24 dossiers ont été écartés, ce qui équivaut aux 10% des candidats qui, auparavant, ne se présentaient pas à l'audition. Les successeurs auront peut-être à redéfinir les règles une fois le calendrier adapté à la procédure de pré-admissibilité.

Les concours pour les postes de chargés de recherche se déroulent dans des conditions classiques. Un bureau de jury se réunit après pré-admissibilité. Une répartition des candidats entre les rapporteurs (membres de la section) est opérée. Des sous-jurys de trois à cinq personnes sont constitués. Les sous-jurys auditionnent, posent des questions, recueillent des réponses. Ils fournissent des rapports d'audition examinés en réunion plénière au moment des délibérations. Sur la base de l'ensemble des rapports établis en sous-jury, le jury se prononce pour l'adoption d'une short list (candidats en phase d'être déclarés admissibles). La discussion s'établit sur la base d'un rapport fourni par un membre d'un autre sous-jury. Les débats sont animés, comme dans tous les jurys de

Nouveauté 2012 : la présélection sur dossiers des candidats.

concours, avec les états d'âme que cela peut susciter.

Cela est inévitable

compte tenu de la nette infériorité du nombre de postes ouverts au concours par rapport au nombre de candidats pouvant légitimement prétendre aux postes. Le taux de remplacement au CNRS depuis deux ans est de l'ordre de un pour un (exception par rapport au reste de la fonction publique). Quatre postes ont été ouverts en section 40 (2 postes CR2 + 2 postes CR1), contre 16 en section 36 « sociologie, normes et règles » relativement au nombre élevés de départs à la retraite. Beaucoup d'échecs sont à relever en section 40. Cependant, cela se fait parfois au profit d'un recrutement en section 36. La pression varie d'un concours à l'autre selon le fléchage (profil donné à l'avance) ou le coloriage (à qualité égale, priorité au candidat correspondant

au profil) des postes. La définition des profils pèse de façon variable sur le recrutement. Par exemple, un fléchage « sociologie des institutions » (très large et laissant une liberté d'interprétation du profil) n'équivaut pas à un fléchage « transformation des marchés » (très précis). Les profils sont établis par la direction scientifique. Il est rappelé que les sections ne fonctionnent que comme des jurys d'admissibilité. Elles sont suivies par un jury d'admission nommé par la présidence du CNRS et changeant chaque année. Les jurys d'admission se prononcent en dernier ressort sur les candida-

tures. La plupart du temps les jurys d'admission avalisent les listes établies par les jurys d'admissibilité. Le déclassement d'un candidat doit être fortement motivé (c'est l'exception). À noter que le nombre de candidatures CR1 est limité à trois par candidat alors qu'il est illimité pour les CR2.

Les profils présentés seront ceux des candidats, et non des admis en raison des très faibles effectifs (chiffres de 2011). Il y a légèrement plus d'hommes que de femmes chez les candidats CR2 comme chez les candidats CR1. L'année de soutenance intervient généralement l'année précédant la candidature, ou l'année d'avant.

La moyenne d'âge se situe autour de 34-35 ans pour les candidats CR2, avec un minimum de 27 ans et un maximum de 62 (cas de candidature parallèle aux concours CR2 et DR2), entre 35 et 38 ans pour les candidats CR1 (minimum de 30 ans, maximum

de 52 ans). L'essentiel des candidats CR2 sont des post-docs (24% des candidats CR2 et 35% des candidats CR1 l'ont effectué à l'étranger) ou enseignants temporaires (63,7%). 14,7 % d'entre eux sont sans emploi. Une très grande diversité des disciplines de la thèse est à souligner dans le cas des concours CR2. En 2011, sur 251 candidats, 89 thèses provenaient de la

Les sections ne fonctionnent que comme des jurys d'admissibilité.

sociologie, 68 de la science politique, 18 de l'histoire, 16 de l'anthropologie, 11 du droit, 8 de la philosophie, 5 des sciences sociales, 3 de la démographie. Les candidats CR2 provenant de l'université représentent 138 thèses, soit 55% de l'effectif total. Viennent ensuite 59 thèses de l'EHESS (24%), 38 thèses de Sciences Po Paris (15%). Pour les candidats CR1, la répartition est similaire : pour un effectif total de 62 docteurs, 33 thèses ont été réalisées à l'université, 16 à l'EHESS, 9 à Sciences Po Paris.

Le nombre de publications à la candidature doit être précisé. Dans la catégorie des articles publiés dans les revues à comité de lecture, 242 sur 261 candidats CR2 sont publiants (moyenne de 4,6 articles ; minimum de 0 ; maximum de 22). Pour le concours CR1, 60 sur 62 candidats ont déjà publié un article dans une revue à comité de lecture (moyenne de 6,6 par candidat). Autant ont été déjà publié dans la catégorie ouvrages et chapitres d'ouvrage (nombre allant de 0 à 23 avec une moyenne autour de 6). Pour les candidats CR2, cette moyenne est de 3,9.

Les principales spécialités représentées au sein des candidats sont,

242 sur 261 candidats CR2 sont publiants (moyenne de 4,6 articles, minimum de 0, maximum de 22).

pour la sociologie, la sociologie du travail et la sociologie des religions. Pour la science politique, on relève par ordre décroissant : la sociologie de l'État, la sociologie des citoyens, la théorie politique ou histoire des idées, la politique européenne, les relations internationales, la communication politique. Pour terminer, le président de la section 40 du CNRS revient

sur les critères d'évaluation des candidats. Ceux-ci sont intégralement disponibles sur le site de la section 40. Les critères prioritaires sont d'ordre scientifique. Pour le concours CR2, la qualité de la thèse, la qualité du dossier de publications, la qualité scientifique du projet présenté et notamment sa faisabilité (il s'agit là d'une grande différence avec le CNU : le candidat est recruté sur un projet de recherche évalué par la section) constituent des éléments d'importance pour l'admissibilité du candidat. L'insertion professionnelle ou les possibilités d'insertion professionnelle constituent la deuxième

série de critères d'évaluation. Le candidat doit être déjà opérationnel dans le milieu de la recherche. Enfin, le soutien d'un laboratoire qui se déclare prêt à accueillir le candidat peut jouer un rôle non négligeable dans le recrutement des candidats.

La parole est donnée à la salle.

Une pause déjeuner est offerte par l'École Doctorale de Sciences Po Paris.

Les travaux reprennent avec un module animé par des représentants de l'ANCMSP. Celle-ci

est présidée par Julie Rannoux (ANCMSP, doctorante à l'IEP d'Aix-en-Provence) et a pour thématique centrale les conditions de travail et de possibilité des doctorats et des doctorants en science politique.

Julie Rannoux prend la parole pour rendre compte de la situation de transition des sciences sociales vers un schéma plus proche des sciences dures. Un écart persistant est relevé entre le modèle théorique et la situation constatée. La question de la durée des thèses est soulevée. Le récent contrat doctoral finance une recherche doctorale pendant trois ans. À noter que seuls 30% des doctorants sont financés directement pour leur recherche. Ces tendances apparaissent comme problématiques.

Seuls 30% des doctorants sont financés directement pour leur recherche.

L'ANCMSP présente les résultats de deux enquêtes,

en rappelant toutefois la difficulté de s'appuyer sur des données précises en science politique (les données étant agrégées en SHS, et la science politique étant souvent rattachée au droit).

Cindy Morillas (ANCMSP, IEP Bordeaux) expose les résultats de la première enquête. Il s'agit de résultats intermédiaires de l'enquête de l'ANCMSP. Les questionnaires ont été administrés entre novembre 2011 et janvier 2012. Ont été obtenues 48 réponses de 17 écoles doctorales différentes.

Le premier point d'attention concerne la politique de réinscription des écoles doctorales. Toutes sauf Paris VIII sont engagées dans une politique de réduction des durées de thèse, vers une prescription à cinq ans. Trois types de dispositifs sont mis en œuvre pour remplir cet objectif. Les premiers sont punitifs : refus de réinscription en cinquième, sixième ou septième année sans assurance de soutenir dans l'année qui suit ; refus d'inscription à la sécurité sociale étudiante ou à la bibliothèque (ex. Lyon II). Le deuxième type est managérial. Celui-ci inclut la pression pour finir la thèse sans aide particulière, la considération de la cinquième comme dérogatoire, les avertissements oraux ou écrits, la sollicitation de l'accord du directeur de laboratoire. La dernière série de dispositifs repose sur un surplus d'encadrement, c'est-à-dire à un suivi de qualité



sur le long terme, la réclamation d'un rapport d'avancement de la thèse chaque année permettant d'évaluer les conditions de réinscription chaque année, la mise en place d'outils dès la première année à l'image du système de discutant au

Dispositifs de réduction de la durée des thèses ? Du punitif au managérial en passant par "l'hyperencadrement"...

sein de l'équipe professorale, l'établissement d'un bilan au bout de trois ans (ex. Paris I).

La présentation évoque ensuite les conditions de travail des doctorants. Le répondant moyen de l'enquête est inscrit en thèse depuis 2007 (c'est-à-dire en cours de cinquième année) et bien intégré aux collectifs de recherche (65% assistent à au moins un séminaire de leur laboratoire de rattachement, une minorité se sent faiblement ou pas du tout intégrés).

Sur les conditions logistiques de travail, 65% des doctorants disposent d'un bureau collectif, 31% n'ont pas de bureau. Aucun ne dispose d'un bureau individuel. 52% ont toujours accès à un ordinateur dans son établissement (15% n'y ont jamais accès, 10% rarement). 69% ont un accès très facile aux ressources du laboratoire.

Les conditions financières des doctorants mettent à jour des difficultés notoires. 25% des doctorants sont ATER, 10% sont allocataires. Le montant des frais d'inscription varie fortement, notamment en fonction du statut des doctorants. La moyenne se situe autour de 400 euros, avec une fourchette allant de 300 à 665 euros. Treize des écoles doctorales proposent des exonérations au personnel, aux contrats doctoraux et co-tutelles. Ces mesures ne favorisent que ceux qui sont déjà financés, au détriment des doctorants non financés et sans expérience d'enseignement.

L'encadrement par les directeurs de thèse est un autre élément important de l'enquête. Le nombre de doctorants par directeur est très disparate. On relève une moyenne de huit, un minimum d'un et un

Une perception plutôt positive de l'encadrement.

maximum de 30. Les rendez-vous individuels par an sont de moins de trois pour environ un tiers des répondants, entre 3 et 6 pour un autre tiers. Une minorité seulement bénéficie de plus de sept rendez-vous annuels. Il ressort de cette enquête que le suivi des directeurs consiste principalement dans la lecture des articles et des communications, l'offre de formation, l'aide à la publication d'articles. La perception de l'encadrement est plutôt positive : seuls 2 doctorants se sentent mal encadrés. En termes de formation des écoles doctorales, la situation est moins satisfaisante. Seulement 6% des répondants s'estiment très satisfaits des offres de formation mises à disposition. 80% de l'ensemble des formations sont accessibles à tous les doctorants ; 17% sont des formations obligatoires. On ne constate pas d'échange de bonnes pratiques entre les écoles doctorales.

La parole est donnée à Laurène Le Cozanet (ANCMSP, Paris Dauphine) pour la présentation de l'enquête de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC). Celle-ci a été réalisée entre décembre 2011 et janvier 2012. Cette étude repose sur l'administration d'un questionnaire toutes disciplines confondues.

L'ensemble produit un échantillon de 10 000 répondants, dont 9 000 doctorants (172 en science politique). Seuls 1 000 docteurs ont répondu. Il apparaît comme très difficile de connaître le devenir des docteurs après leur soutenance.

Les tendances relatées concernent les doctorants. Un certain nombre de biais sont à prendre en compte pour la science politique : les répondants sont principalement des doctorants financés, parisiens, proches des réseaux de la CJC. Les plus intégrés sont ceux les plus enclins à répondre.

De façon générale, les doctorants exercent le même type d'activité, mais dans des conditions très différentes. L'enquête traduit statistiquement ce qu'ils font et dans quelles conditions.

Que font les doctorants ? Les trois quarts d'entre eux publient. Les quatre cinquièmes interviennent dans des colloques nationaux ou internationaux. Près d'un dixième d'entre eux ont déjà publié un ouvrage. On constate que ceux qui font, font en général beaucoup. Les deux tiers des doctorants répondants enseignent, mais un tiers seulement une matière proche de leur recherche. La rédaction de dossiers de demande de financement fait également partie de toutes ces activités exercées simultanément.

Dans quelles conditions réalisent-ils ce travail ? Leurs ressources principales proviennent de ressources personnelles ou familiales pour 28%, des allocations chômage pour 16%, de vacances pour 11%, d'emplois alimentaires pour 7,6%. Notons la présence d'un doctorant au RSA. Vingt doctorants ne sont pas imposables (ce cas inclut ceux percevant des libéralités

Conditions de travail des doctorants. conditions de possibilité des doctorats.

n'ouvrant pas droit à des cotisations sociales). La moitié de l'effectif gagne entre 1000 et 1500 euros mensuels. Plusieurs témoignages individuels sur leur situation matérielle sont évoqués en séance. Il en ressort que les possibilités de cumul d'emploi sont souvent limitées ou compliquées. Trois d'entre eux travaillent bénévolement (en contrat doctoral sans mission d'enseignement) : TD, encadrement de stages, vacances. Dix doctorants poursuivent leur thèse sans inscription. Les droits sociaux et la propriété intellectuelle sont des sujets méconnus par les doctorants. La moitié des répondants ne sait pas comment est gérée la propriété intellectuelle de la recherche, 60% ne sont pas suivis par la médecine du travail. Les items « Je ne sais pas » aux questions posées reviennent de façon régulière et inquiétante. Les facilités logistiques sont plus volontiers accordées à ceux qui enseignent. Sur l'ensemble, 40% ne sont pas indemnisés pour les frais de transports, 45% n'ont pas de bureau, 20% n'ont pas accès au matériel de base. Concernant l'encadrement par les directeurs de recherche : environ un tiers se sent considéré uniquement comme des étudiants. Une trentaine se disent très insatisfaits (manque de rendez-vous avec les directeurs, absence de collectif de recherche). Environ deux tiers des répondants ne connaissent pas les instances de médiation en cas de conflit avec leur directeur de recherche.

Trop d'inconnues sur le devenir des docteurs après leur soutenance.

La parole est donnée à la salle.



Le dernier moment de ce Salon des thèses est consacré à la présentation des recommandations rédigées par les trois associations de la discipline à propos du parcours doctoral en science politique. La tribune regroupe des représentants de l'ANCMSP (Virginie Anquetin, IEP Strasbourg, Gaël Villeneuve, Paris VIII et Alexandre Hobeika, EHESS), un représentant de l'Association des enseignants et chercheurs en science politique (Julien Frétel, Lille II), ainsi que deux représentants de l'AFSP (Nonna Mayer, Sciences Po Paris, Yves Déloye, Sciences Po Bordeaux). Olivier Nay est excusé.

La charte proposée est le résultat d'un travail collégial mené par les trois associations. La sécurisation du parcours doctoral est une préoccupation récurrente depuis les débuts du salon des thèses. Ces préconisations et recommandations ont pour objectif d'infléchir les pratiques des écoles doctorales concernant l'encadrement des thèses. Une recommandation de ce type doit être sélective et synthétique. Ces recommandations doivent avoir de la visibilité au-delà de la discipline (laboratoire, école doctorale, ministère). Ces recommandations peuvent produire des effets non voulus dès lors qu'elles sont comprises d'une autre manière que celle de nos intentions. Ainsi, il convient que chaque association clarifie sa position.

Position de l'AFSP

Cette question a fait l'objet d'un certain nombre de débats à l'intérieur des organes de l'association (bureau, conseil d'administration). La position a été fixée lors de la réunion du Conseil d'administration le 27 juin 2011. Elle avait fait débat lors de l'Assemblée générale au Congrès de Strasbourg. Le point de départ de la réflexion est la durée des thèses. N'est-il pas souhaitable de prévoir un horizon de réduction de la durée des thèses ? Telle est la question posée par l'Association française de science politique. Actuellement, la durée moyenne d'une thèse en science politique se situe autour de 5,8 ans. L'AFSP préconise une réduction réaliste de la durée moyenne des thèses. Le compromis est à trouver entre trois et six ans. Il faut tenir compte des spécificités de ce qu'est une thèse en science politique. Certains travaillent sur des aires géographiques éloignées. Le dispositif de financement donne des conditions différentes (ex. CIFRE travaille au moins à 50%). Il faut tenir compte des situations personnelles des doctorants (ex. maternité). Au vu de toutes ces variables, un horizon moyen de cinq ans est présenté comme souhaitable et faisable.

La deuxième recommandation a trait au fait de promouvoir un encadrement de qualité de la thèse. L'AFSP se prononce en faveur d'une réduction drastique de thèses par directeur de thèse. L'hypothèse avancée se situe en dessous de dix, ce qui est déjà un effectif significatif. Le chiffre actuel est supé-

La sécurisation du parcours doctoral.

rieur à dix. Une limitation effective pourra être mise en place par les écoles doctorales. La poursuite de l'insertion des doctorants dans les laboratoires est à encourager, de même qu'un encadrement collégial des thèses. La relation directe et exclusive avec le directeur de thèse est présentée comme à éviter. Un tuteur, fonctionnant comme un médiateur, pourrait intervenir en cas de difficulté. L'insertion et la socialisation du parcours doctoral sont des conditions de sa réussite et de la réduction de sa durée. Les longues thèses sont soit de grandes thèses au sens du volume ou soit le produit d'un problème d'encadrement. La suppression des mentions des doctorats de science politique est la troisième recommandation de l'AFSP. La règle

juridique veut que seuls 10 à 15% devraient avoir la mention la plus haute. En réalité, 85% l'obtiennent. La sélectivité est transférée au CNU.

La quatrième recommandation porte sur la mise en place au niveau des écoles doctorales et des associations de science politique d'un observatoire sur le devenir des docteurs en science politique. Les données disponibles restent très parcellaires.

Cinquième et dernière recommandation, il nous



faut travailler auprès des organismes patronaux et des ministères pour la reconnaissance du diplôme de docteur. Dans le milieu académique, l'enjeu n'est pas réel car la reconnaissance est acquise au vu des protocoles. En ce qui concerne la reconnaissance sociale en dehors du milieu académique, tout est à faire. La science politique peut peser davantage au niveau national. Il faut faire avancer la prise en compte du doctorat dans les conventions collectives pour les sciences sociales en général. Seule une agrégation avec d'autres disciplines comme le droit ou l'histoire peut permettre de peser auprès des autorités compétentes.

Le texte se veut consensuel. L'AFSP souligne l'importance de se mettre d'accord sur un texte commun a minima. C'est un texte qui se veut pragmatique car il y a de nombreuses manières de faire une thèse. Cela ne peut marcher que si tous les partenaires sont mobilisés : doctorants, directeurs, écoles doctorales, laboratoires.

Position de l'ANCMSP

L'ANCMSP propose une grille de lecture davantage basée sur les conditions de travail. Environ un inscrit sur vingt en doctorat obtiendra un poste dans une durée raisonnable. Ce sont donc 19 docteurs qui se retrouveront dans une situation difficile à 35 ans. L'ANCMSP s'interroge sur les leviers d'action sur les écoles doctorales pour modifier la situation. L'AE-RES et son cadre bureaucratique conserve un fort pouvoir de contrainte via le budget. Les écoles doctorales réagissent dans la mesure de leurs moyens. Elles peuvent améliorer les conditions de travail des doctorants, mais elles peuvent aussi réprimer en radiant des doctorants des listes après la cinquième année. Cinq ans est un indicateur de bout de chaîne, il faut

Recommandations à propos du parcours doctoral

Un horizon de réduction de la durée des thèses.

agir sur les problèmes en amont.

L'ANCMSP préconise une entrée sur le marché du travail préférable avant 30 ans, tout en naturalisant l'idée selon laquelle la longueur d'une thèse en sciences sociales s'explique par l'organisation de la discipline.

Les différents facteurs de la durée des thèses indiquent que la thèse n'est pas un objet isolé. Il importe de saisir l'amont et l'aval de la thèse. Par exemple, la formation en master de science politique. Le modèle de doctorat en trois ans suppose que les jeunes soient bien formés, prêts à démarrer en fin de master. Concernant l'après thèse, l'association remarque la pléthore de candidats dont plusieurs pourraient convenir aux postes (ce qui rend tout choix problématique). Les deux possibilités d'action portent soit sur le fonctionnement des écoles doctorales (conditions d'encadrement, de travail, d'inscription ; composition des jurys ; formations proposées en cours de thèse), soit sur le marché de recrutement. Le CNU pourrait réguler le marché en limitant par exemple la longueur des thèses à 500 pages maximum. Les thèses de science politiques seraient ainsi rendues plus lisibles et plus faciles à écrire dans l'intérêt de la discipline.

Position de l'AECS

L'AECS regrette l'absence des directeurs de thèses dans le débat sur les conditions de travail des doctorants. Une charte mal comprise pourrait s'avérer à double tranchant. On peut imaginer des usages sains comme des usages pervers du texte pour sanctionner davantage les doctorants. L'AECS se trouve en accord avec les autres associations quant à l'autonomie de la science politique. La discipline possède ses propres règles de fonctionnement interne qu'il faut prendre en considération. Il importe de défendre l'identité de la science politique.

L'AECS rappelle les conditions décentes d'effectuation de la thèse et les obligations des directeurs de thèse.

Le point d'achoppement de cette charte est la durée recommandée de la thèse. Un contexte de pressurisation, avec les logiques budgétaires qui l'accompagnent, concourent à une vision peu enchantée de la science en France. Il n'est pas souhaitable d'ajouter des sanctions. Les conditions sociales de réalisation d'une thèse doivent entrer en ligne de compte. La situation d'un doctorant passé par l'université ou par un IEP ou l'ENS n'est pas la même. L'association rappelle que faire une thèse, c'est aussi enseigner, avoir des activités scientifiques. Dans certains départements, les doctorants sont indispensables pour faire des cours dès leur deuxième année. L'AECS recommande une attitude plus offensive sur la question de la durée, sans pour autant emmener les doctorants pendant dix ans. Il ne faut pas laisser les doctorants s'enliser dans leur thèse. Le temps long est inévitable lorsqu'on veut faire un travail méthodique, rigoureux ou réfléchi.

Position de la Section 40

Nos sections sont des sections pluridisciplinaires. Les disciplines des thèses des candidats sont d'une grande diversité. La majorité des thèses présentées ne sont pas des thèses de science politique. La longueur des thèses est à étudier. Une bonne thèse de 600 pages en six ans est-elle préférable à une thèse moyenne de 250 pages en trois ans ? Les historiens ne

sont pas en faveur d'une réduction de la longueur ni de la durée.

La formulation de l'AFSP tient compte de ce qui avait été dit lors de la première réunion sur la longueur des thèses. L'horizon de réduction de la durée de la thèse est une bonne idée, ce qui permet de prendre en compte les spécificités de chaque thèse. La formulation doit contenir de la souplesse.

La section 40 du CNRS revient sur l'importance de l'insertion des doctorants au sein des laboratoires. Les laboratoires sont les lieux de la socialisation académique. Néanmoins, avoir

L'importance de la socialisation académique...

beaucoup de doctorants dans un laboratoire, c'est s'exposer à des défis logistiques notables, ne serait-ce qu'en termes de postes de travail ou de financement de l'expédition des dossiers d'ATER.

Un risque majeur est signalé concernant la détermination de la durée de la thèse par la présence d'un financement. La section 40 craint à terme l'instauration d'un système de numerus clausus. Conditionner la réalisation d'une thèse à des critères de financement entraîne un mécanisme de sélection qui risque de pousser au conformisme dans les recherches menées.

La parole est donnée à la salle pour une discussion de la charte. Une première intervention est faite concernant les postes au fil de l'eau. Un nombre non négligeable a été constaté cette année (cinq) en fonction des mouvements des personnels, bien avant la session synchronisée du mois de février. Les universités ont des besoins urgents du point de vue des offres de formation (poids relatif des ATER dans les disciplines juridiques : 22%). D'où la multiplication des postes au fil de l'eau. Une deuxième intervention fait ressortir le caractère violent de l'empêchement de soutenance. En réponse, il est avancé la nécessité d'identifier les « doctorants fantômes » qui ont pris du retard dans leur thèse, quelles qu'en soient les raisons. Le suivi clandestin du doctorant sans garantie de le voir soutenir est une situation à éviter.

Une question est ensuite posée : à qui serait utile la réduction des durées de thèse ? L'exemple de la biologie où les thèses sont limitées à trois années se traduit par sept années de post-doc consécutives. La réponse de la tribune est la suivante. Il s'agit de donner un signal en termes de responsabilisation. Le directeur de thèse a une obligation de moyens mais non obligation de résultats. La durée de la thèse a un coût financier et un coût psychologique. Au fond on ne demande qu'un passage d'une moyenne de 6 à 5 ans. La thèse doit être préparée par le Master (pour l'état de l'art notamment). En économie, trois très bons papiers valent une thèse. On pourrait imaginer d'autres formats. Ce n'est pas forcément une souffrance de faire une thèse en cinq ans ou moins.

Une autre interrogation est soulevée : comment trouver un post-doctorat ? En France, la politique de financement des post-docs est beaucoup moins développée que dans la plupart des universités étrangères. Des problèmes d'inégalités de traitement existent en fonction de l'infrastructure qui permet de soutenir ou non des demandes ANR.

L'intervention suivante concerne le rôle des Écoles doctorales. Chaque école doctorale est à la recherche d'un système pour régler bureaucratiquement les problèmes de statistiques, d'où un risque de disparités énormes. La régulation du nombre de thésards par directeur commence à être faite.

Jusqu'à quel point doit-on faire appliquer ces règles ? Y a-t-il un risque d'évacuer les plus faibles politiquement dans les laboratoires ou les étrangers ?

En conclusion, il est dit qu'il pourrait être bon d'homogénéiser nos pratiques nationalement.

La charte constituerait une référence, tout en conservant une souplesse.

L'objectif de défense de la science politique en externe est rappelé.

Le 11e salon des thèses est clos à 17h.

Actes rédigés pour l'AFSP par Elisa Chelle, docteur en science politique, ATER à Sciences Po Grenoble, chercheur à l'UMR PACTE - Politique Organisations.

Graphiques sur les thèses soutenues en 2011 disponibles sur la page web du salon des thèses 2012...



Retrouvez en ligne les thèses 2011 présentées en ligne sur le portail web de la discipline...

<http://www.afsp.info/theses/salontheses.html>